

FONCIER

Décision 2026-310 : Mise à disposition de la parcelle cadastrée section AM n°95 sises sur la commune de Grésy-sur-Aix au bénéfice de l'Agence Aix les Bains Riviera des Alpes pour la mise en place d'un bureau d'information touristique mobile

1 DOCUMENT - Publié le 09 juillet 2026





DEC_2026-310.PDF

 **TÉLÉCHARGER** | (PDF, 798,0 KO)

**GRAND
LAC**

**GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION**

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.

<https://grand-lac.fr/mon-agglo/gouvernance/actes-administratifs/actes-administratifs-grand-lac/decisions-du-president/decisions-2026/decision-2026-310-mise-a-disposition-de-la-parcelle-cadastree-section-am-n95-sises-sur-la-commune-de-gresy-sur-aix-au-benefice-de-lagence-aix-les-bains-riviera-des-alpes-pour-la-mise-en-place-dun-bureau-dinformation-touristique-mobile-57806?>